RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB "RUNNING GIRL'S"

ORGANISÉ PAR LES PICANTINES

Article 1 - Objet
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de course à pied organisées par "RUNNING GIRL'S", club exclusivement féminin. Les sessions ont lieu chaque mardi soir de 18h30 à 19h30.

Article 2 - Conditions d'adhésion
La participation aux sessions est ouverte à toutes les femmes majeures souhaitant pratiquer la course à pied dans un cadre convivial et solidaire. Aucune performance compétitive n'est exigée, chaque participante court à son rythme.

Article 3 - Tarifs
L'inscription aux sessions est de 50 € par trimestre, payable d'avance. Une option d'adhésion aux Picantines est disponible pour 10 € supplémentaires, comprenant un tee-shirt offert.

Article 4 - Responsabilités et assurances
Chaque runneuse doit posséder une assurance de responsabilité civile personnelle. Le club "RUNNING GIRL'S" et l'association organisatrice "Les Picantines" se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de dommage matériel survenant lors des sessions.

Article 5 - Règles de sécurité

- Chaque participante doit s'assurer de son aptitude physique à la course à pied et consulter un médecin en cas de doute.
- Le respect du code de la route et des consignes de sécurité est obligatoire durant toute la session.
- Il est recommandé de porter des équipements réfléchissants et une lampe frontale en cas de faible luminosité.
- Nous vous conseillons de prévoir une gourde d'eau pour les séances afin d'être bien hydratée.

Article 6 - Droit à l'image
En participant aux activités du club, chaque runneuse accepte que des photos ou vidéos puissent être prises et diffusées sur les supports de communication du club et des Picantines (Facebook, site web, etc.).

Article 7 - Communication et informations
Un groupe WhatsApp sera créé pour partager les informations sur les lieux de rendez-vous et les éventuelles modifications des sessions. Les informations seront également publiées sur la page Facebook des Picantines.

Article 8 - Bonne conduite
Les participantes doivent adopter une attitude respectueuse envers les autres membres du groupe et les usagers de l'espace public. Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion de la session.

Article 9 - Annulation et modifications
Les sessions peuvent être annulées en cas d'intempéries ou d'autres circonstances exceptionnelles. Toute modification sera communiquée aux participantes dans les meilleurs délais.

Article 10 - Acceptation du règlement
La participation aux sessions implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par chaque runneuse.

Fait à Choisy au Bac], le 29/03/2025.
TEAM PICANTINES